

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2021**

Présents : Mrs CAULET Philippe, CORTEMBOS Alain, DELAROCHE Alain, DEVANLAY Roger, JAMMES Hervé (arrivé à 19h10), LAFABRIE Jérôme, MAGNAC Bernard, NOUZIERES Alain, Mmes BOYAVAL Fabienne, DUBRUILLE Chantal.

Absents :

Absents représentés : Mme DELPORT Dominique par Mr DELAROCHE Alain,

Secrétaire de séance : Alain CORTEMBOS

En présence de Madame GOYETCHE, Trésorière

Mr le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'achat d'une remorque.

ACHAT CAMION

Afin de subvenir aux différentes tâches qui incombent à l'entretien de la commune : transport de divers matériel, de matériaux, etc... , monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule d'occasion FORD TRANSIT 350MJ TD90. Le garage VERNET à SAINT-MEDARD DE PRESQUE propose un véhicule de ce type au prix de 7 000.00 € H.T.

Le conseil municipal donne son accord.

ACHAT REMORQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale qu'il est également nécessaire de faire l'acquisition d'une remorque équipée d'un réservoir d'eau. Monsieur Roger DEVANLAY possède une remorque de ce type dont il n'a plus l'utilité, Monsieur le Maire propose que la commune rachète cette remorque pour la somme de 300 €.

Le conseil municipal donne son accord.

VOTE TAUX TAXES LOCALES

Le maire donne connaissance de l'état 1259 adressé par les services fiscaux concernant la notification des nouvelles bases d'impositions prévisionnelles et du produit fiscal attendu pour 2021.

L'article 16 de la loi des finances du 28 décembre 2019 prévoit, au 1^{er} janvier 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (taxe d'habitation sur les résidences principales – THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit THRP.

Pour l'année 2021, les taux sont fixés comme suit :

Taxe foncière sur le bâti (TFB) : taux de référence 39.60 %, nouveau taux 40.39 %

Taxe foncière sur le non bâti : pas de variation, taux 178.97 %

VOTE COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : COMMUNE, SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT

COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		259 706.59		101 419.55		361 126.14
Opérations de l'exercice	165 064.73	275 219.60	40 908.30	168 117.71	205 973.03	443 337.31
TOTAUX	165 064.73	534 926.19	40 908.30	269 537.26	205 973.03	804 463.45
Résultat de clôture		369 861.46		228 628.96		598 490.42
				Restes à réaliser	269 598.00	
				Besoin/excédent de financement Total		328 892.42
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		230 015.59

SERVICE EAU

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		86 595.67		20 460.49		107 056.16
Opérations de l'exercice	20 130.65	43 575.84	1 550.93	4 693.00	21 681.58	48 268.84
TOTAUX	20 130.65	130 171.51	1 550.93	25 153.49	21 681.58	155 325.00
Résultat de clôture		110 040.86		23 602.56		133 643.42
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		133 643.42
				Pour mémoire : virement à la s		98 932.67

SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 595.88	9 245.82		9 245.82	14 595.88
Opérations de l'exercice	43 364.68	47 593.73	48 526.81	46 533.82	91 891.49	94 127.55
TOTAUX	43 364.68	62 189.61	57 772.63	46 533.82	101 137.31	108 723.43
Résultat de clôture		18 824.93	11 238.81			7 586.12
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		7 586.12
				Pour mémoire : virement à la s		14 958.88

Les comptes de gestion établis par la trésorière sont identiques aux comptes administratifs pour les 3 budgets.

Les comptes de gestions présentés par Monsieur Le Maire sont votés à l'unanimité de membres présents pour les 3 budgets.

Les comptes administratifs présentés par Madame Chantal DUBRUILLE 1^{ère} adjointe (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) sont votés à l'unanimité des membres présents pour les 3 budgets.

Arrivée de Hervé JAMMES

VOTE BUDGET 2021 : COMMUNE, SERVICE EAU, SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les budgets de la commune, du service eau et du service assainissement pour l'année 2021.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et de la section investissement s'équilibrent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les trois budgets.

QUESTIONS DIVERSES

- Aucun point divers évoqué

Vu le Maire, Alain NOUZIERES